

CAP Finistère

Numéro spécial
Laïcité



Penn Ar Bed

L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1166

VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016

Dispensé de timbrage BREST CTC

Laïcité!

En choisissant de faire de la laïcité le thème de réflexion de l'année 2016, la Fédération du Finistère du Parti Socialiste avait bien perçu que cette question méritait une attention particulière.

Les faits lui ont malheureusement donné raison puisque les polémiques, sous couvert de laïcité, envahissent l'espace médiatique, y compris dans le Finistère lorsqu'Agnès Le Brun décide d'exclure de fait, des élèves des cantines scolaires de Morlaix. Cependant une réflexion sereine et une explication de l'esprit et du contenu de la loi de 1905 aurait permis de les éviter. Encore aurait-il fallu que le débat se déroule sur des bases solides, sans arrière-pensées politiciennes.

C'est justement pour rappeler les fondements de la loi de 1905 que nous avons voulu publier ce numéro spécial qui reprend des articles déjà publiés sur ce sujet tout au long de l'année.

Comme l'a rappelé Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la Laïcité, le 2 juillet à l'auberge de jeunesse de Brest, la laïcité est avant tout un principe de liberté. Elle ne vise pas à empêcher, interdire ou exclure, mais au contraire à permettre à chaque citoyen.ne de croire ou de ne pas croire, de pratiquer son culte et, s'il le souhaite, de changer de religion, à partir du moment où il ne trouble pas l'ordre public. Avec la loi de 1905, l'État s'astreint à une stricte neutralité et garantit l'exercice de tous les cultes.

Un retour sur l'histoire de la genèse de la loi de 1905 s'avère indispensable. En effet, comment comprendre la volonté des législateurs du début du XX^e siècle si on ne connaît pas l'histoire du XIX^e siècle et le rôle joué par l'église catholique



dans la contre révolution? La neutralité de l'État n'allait pas de soi dans un pays qui se définissait comme la fille aînée de l'Église. Elle était pourtant la meilleure solution pour garantir la paix civile dans un pays qui avait déjà connu plusieurs guerres de religions. Combien de protestants ont été contraints à l'exil sous l'ancien régime car ils ne pouvaient pas pratiquer leur culte en France?

Le dernier événement du cycle de rencontres organisé autour de la question de la laïcité se déroulera le 10 décembre, jour de la laïcité, à Brest au local du Parti Socialiste. Il s'agira d'un forum théâtre. **« Nous ne voulons pas asséner des vérités mais au contraire faire réfléchir »,** explique Monica Campo de la compagnie Monaluna qui interviendra ce soir-là.

À partir de plusieurs saynètes, les comédiennes veulent montrer la complexité de cette question mais aussi la simplicité des réponses pour peu qu'on aborde ces questions avec bienveillance et sans arrière-pensées polémiques.

Pour l'année 2017, la Fédération du Finistère du Parti Socialiste a décidé de prolonger sa réflexion autour du thème de l'égalité. Tout au long de l'année, cette question sera déclinée à l'occasion de rencontres fédérales.



Rassemblement !

Les électeurs de droite ont tranché : ce sera François Fillon, qui défendait le programme le plus anti-social, qui portera leurs couleurs pour l'élection présidentielle.

Sa promesse de suppression de 500.000 fonctionnaires ne conduirait qu'à la casse de nos services publics. Le démantèlement des protections de salariés n'amènerait qu'à la précarité. La remise en cause des avancées sociales mises en œuvre par la gauche ne produirait que des injustices.

Le projet de candidat pour la santé, l'emploi ou les services publics est maintenant connu de tous.

Face à cette perspective, la gauche doit se rassembler. À l'issue de la rencontre fédérale consacrée au bilan du quinquennat de François Hollande, Marc Coatanéa a appelé à une grande primaire de la gauche « de Macron à Mélenchon ».

PS29

Chiffre de la semaine

-101 300

C'est la baisse du nombre de chômeurs de catégorie A en France, depuis un an.

Laïcité : un principe d'égalité

Que répondre à des scouts qui souhaitent organiser un pèlerinage ? À des témoins de Jéhovah qui veulent louer une salle municipale ? Ou à des parents d'élèves qui veulent des repas halal ou casher ?



Le 6 février à Moulin-Mer

Avant de répondre à ces questions, il convient de bien comprendre ce qu'est la laïcité. D'où elle vient ? Et sur quels textes s'appuyer pour bien définir ce qui est légal ou illégal.

D'emblée, Philippe Cormont, animateur de cette conférence destinée aux adhérents du Finistère, a bien rappelé que l'instrumentalisation de la laïcité par l'Extrême-droite explique la confusion qui règne souvent. Ou lorsque certains élus veulent jouer à « Plus laïc que moi tu meurs » alors que leur méconnaissance du sujet est évidente (voir encadré).

D'abord d'où vient la laïcité ? Celle que nous connaissons, trouve son origine

avec la Révolution en 1789. « **Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la France est dirigée par une monarchie absolue, de droit divin** », a rappelé Philippe Cormont. La société est divisée en ordres (Noblesse, Clergé, Tiers état). Dans leur quête de l'égalité de tous les citoyens, les révolutionnaires de 1789 doivent faire tomber le système des ordres mais aussi garantir une vraie séparation entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux.

« La laïcité garantit la liberté de conscience de chaque citoyen. »

L'Europe à la période moderne, fut le théâtre de guerres de religions particulièrement violentes et sanglantes opposant catholiques et protestants. Il fallait donc, pour mettre fin aux massacres, garantir le libre exercice des cultes pour tout le monde.

La laïcité se situe à la confluence de trois principes. D'abord, la séparation des églises et de l'État. Cela implique une stricte neutralité de la fonction publique et de ses agents. Ensuite, une égalité de traitement de toutes les croyances. Enfin, la liberté de croyance et de culte. La laïcité n'est pas une arme contre les religions.

Alors, forts de ces principes, des scouts, quelle que soit leur obédience, ont le droit de participer à des pèlerinages, à condition qu'ils ne provoquent aucun trouble à l'ordre public. Car l'État garantit l'exercice des cultes.

Une mairie doit louer une salle à des témoins de Jéhovah. Mais à condition

qu'ils payent, comme tout un chacun. Car, la mise à disposition gracieuse reviendrait à les subventionner.

Enfin, il n'est pas possible, en raison de la neutralité de l'État de servir des repas halal ou casher dans une cantine, quelle que soit la proportion de parents d'élèves qui en font la demande. Le caractère halal ou casher d'un repas donne lieu au paiement d'une dîme. Or, la loi de 1905 est particulièrement claire à cet égard : l'État ne finance aucune religion.

Ceux qui veulent faire de la laïcité un instrument de lutte contre les religions, comme ceux qui prétendent qu'elle les brime dans leur foi se trompent : la laïcité apporte au contraire, à chaque citoyen, la liberté de conscience.



Bien comprendre de quoi on parle

Les socialistes du Finistère auront l'occasion d'approfondir toutes ces questions puisque la laïcité a été choisie, par le secrétariat fédéral, comme fil conducteur de leur réflexion pour l'année 2016.



Une décision incompréhensible

L'annonce de la suppression de menus de substitution dans les cantines morlaises a suscité de nombreuses réactions de la part des socialistes de Morlaix.

« En annonçant la mise en place du menu unique dans les écoles de Morlaix, la municipalité morlaisienne a fait un choix idéologique qui stigmatise les enfants, selon leurs choix religieux, culturels et/ou personnels », s'est indigné le député de la 4^e circonscription, Gwenegan Bui.

« La cuisine centrale de Morlaix jusqu'à présent proposait des menus sans porc et des menus végétariens avec des compléments en protéines pour les enfants suivant un régime alimentaire particulier en raison de considérations culturelles, religieuses, de choix familiaux », rappellent les élus socialistes de Morlaix.

Pour Jean-Paul Vermot, délégué de la 4^e circonscription, la position de la maire de Morlaix est indéfendable. Le vade-mecum de l'association des Maires de France, dont Agnès Le Brun est

vice-présidente, indique que « la diversification des menus ou le choix offert aux enfants dans certaines cantines scolaires permet de leur assurer un repas équilibré sans contrevenir aux règles de la laïcité. Lorsque le choix n'existe pas, les personnels chargés de la restauration scolaire apportent toujours une attention particulière à compenser par d'autres aliments ceux que les enfants n'auraient pas choisis, et ce, pour quelque motif que ce soit, religieux ou pas ».

Sous couvert de combattre le gaspillage alimentaire, on met intentionnellement un débat clivant et dangereux sur la place publique dans un contexte suffisamment tendu, au moment même où il y a nécessité de se rassembler.

Jean-Paul Vermot appelle la maire de Morlaix, si elle maintient sa position, « à ouvrir le dialogue qui n'a pas eu lieu, avec les représentants de parents, avec l'opposition municipale, et en l'attente, de maintenir la situation actuelle du choix possible qui permettrait à tous nos enfants de vivre et de manger ensemble paisiblement ! ».

À suivre...

Construire ensemble

Le 2 juillet, à l'occasion de la Fête de la Fraternité, à Brest, les socialistes du Finistère ont invité des militants associatifs et Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité pour chercher à répondre à cette question : « Comment mieux vivre ensemble dans une société laïque et fraternelle ? ».

Le mouvement associatif peut apporter des réponses. Laurence Le Moigne, à Quimper et Louisa Bouraya, à Brest interviennent pour aider et accompagner des personnes d'origine étrangère et leur apprendre les droits dont dispose chaque citoyen en France. C'est surtout en direction des femmes qu'elles mènent leurs actions, pour favoriser leur intégration. Mais souvent, au nom de la laïcité, des musulmanes n'ont pas accès à certaines activités, a regretté Laurence Le Moigne.

Pour Louisa Bouraya, qui vient de créer l'association *Ici femmes d'Europe et d'ailleurs* , il était important de mettre en place, dans un quartier dont l'imam a récemment défrayé la

chronique, une association qui, dans une démarche d'éducation populaire, vise à l'émancipation de tous les habitants.

Il ne s'agit pas, comme on l'entend souvent de « vivre ensemble » mais plutôt de « construire ensemble », a précisé André Fitamant, vice-président de la ligue de l'enseignement dans le Finistère.

« La laïcité est un principe de liberté », a rappelé Jean-Louis Bianco. « C'est ainsi



Jean-Louis Bianco pédagogue de la laïcité

qu'elle s'est construite en France, non pas depuis 1905, mais bien depuis la Révolution Française et la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen qui stipule, dans son article 10, que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.» Elle donne la possibilité de croire, de ne pas croire, de changer de religion. Elle garantit la neutralité du service public et elle considère que tous les citoyens sont égaux. **« Il n'existe pas différentes formes de laïcité, mais une seule »,** a insisté le président de l'Observatoire de la laïcité.

C'est toujours en référence aux lois et aux décisions du conseil constitutionnel que Jean-Louis Bianco démonte l'instrumentalisation de la laïcité pour des motifs politiques : le choix de différents menus dans les cantines ne va pas à l'encontre de la laïcité, comme cherche à le faire croire la maire de Morlaix, et permettre à des mères voilées, qui ne sont pas des agents du service public, d'accompagner des sorties scolaires non plus.

L'invité de la semaine (Cap Finistère n°1076 - 19 décembre 2014)

La laïcité pour vivre ensemble

Nicolas Cadène

Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, appelle au dialogue et à la responsabilité.

Cap Finistère : Vous attendiez-vous à la polémique sur les crèches de Noël ?

Nicolas Cadène : Nous vivons une période de tension où tout devient prétexte à crispation et où la peur de l'autre se développe. À l'Observatoire de la laïcité, nous appelons toujours à la responsabilité et au dialogue. Mais nous rappelons aussi le principe de neutralité des locaux publics administratifs. Concernant les crèches de Noël, au juge d'examiner s'il s'agit d'un emblème religieux (contraire à la loi) ou d'une simple exposition temporaire et culturelle (autorisée).

Cap Finistère : N'y a-t-il pas une instrumentalisation par des partis peu laïcs ?

Nicolas Cadène : Oui. Sous couvert de laïcité, la mairie de Sargé-lès-Mans a modifié les menus servis à la cantine scolaire en refusant toute offre de choix

lorsque du porc est servi. Si aucune obligation ne contraint la commune dans le cadre d'un service facultatif, l'Observatoire de la laïcité, cependant, a rappelé que la laïcité ne saurait être invoquée pour refuser la diversité de menus. Le guide « Laïcité et collectivités locales », accessible à tous, rappelle que les cantines scolaires proposent généralement une diversité de menus, avec ou sans viande. Cette offre de choix ne répond pas à des prescriptions religieuses mais à la possibilité pour chacun de manger ou non de la viande tout en empêchant la stigmatisation d'élèves selon leurs convictions personnelles. Ils ne doivent pas être séparés et doivent prendre leur repas en commun. Il ne faut surtout pas de ségrégation dans les écoles.

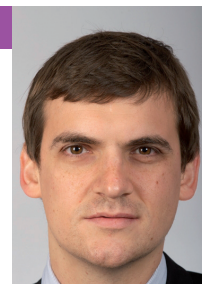
Cap Finistère : Peut-on avoir un débat serein sur la laïcité ?

Nicolas Cadène : Cela paraît assez difficile même si c'est souhaitable. Surtout, et je tiens à le souligner, lorsque des médias s'emballent et accordent une importance

disproportionnée à des affaires qui ne méritent pas tant d'attention. Il faut sans cesse rappeler que la laïcité est l'inverse de la stigmatisation et de l'exclusion. C'est la liberté de s'exprimer dans le respect de toutes les croyances et convictions.

Cap Finistère : Comment allez-vous célébrer le 110^e anniversaire de la loi de 1905 ?

Nicolas Cadène : Le 9 décembre est désormais la journée de la laïcité suite à notre avis. Cette année, de nombreuses manifestations ont été organisées par le ministère de l'Éducation nationale. Pour le 110^e anniversaire, outre un prix de la laïcité que nous pourrions remettre officiellement, nous souhaitons que tous les autres ministères, et les associations d'éducation populaire se mobilisent très largement pour promouvoir le vivre ensemble et la pédagogie de la laïcité, car la réalité est toujours plus complexe que ce que certains veulent faire croire.



Agenda

3 décembre

10h00 : AG de la
8^e circonscription, salle
Ti Laouen à Bannalec.

10 décembre

18h30 : Forum théâtre
sur la Laïcité, par la
troupe Monaluna, au
local du PS à Brest.
Apéro convivial :
chacun apporte une
tarte, salée ou sucrée.

Une centaine de socialistes se sont retrouvés le 26 novembre, à la salle *François Mitterrand* à Pont-de-Buis, pour faire la synthèse des travaux menés dans les sections sur le bilan du quinquennat. Cette rencontre a permis aux adhérents et parlementaires du Finistère de mettre en perspective les réformes votées par la majorité autour de trois groupes de travail : Quel avenir pour notre jeunesse ? Quelle société voulons-nous ? Une économie au service de tous.



Notre bilan

Les engagements du candidat Hollande pour la jeunesse ont été respectés : l'éducation nationale est redevenue le premier budget de l'État et les 60 000 postes ont été créés. 40 000 logements étudiants ont été construits et un effort sans précédent a été fait pour l'apprentissage.



Les libertés et les droits ont progressé depuis 2012 : le mariage pour tous a été instauré, les discriminations ont été

combattues et le gouvernement s'est fortement engagé pour garantir l'égalité femmes/hommes.



La situation économique du pays s'est améliorée depuis 2012. La désindustrialisation de la France a été enrayerée. La BPI (Banque publique d'investissement) permet de soutenir les entreprises et l'État investit fortement dans les filières d'avenir. Le CICE a été élargi aux associations. Ces travaux feront l'objet d'un *Cap Finistère* spécial.

Annonces légales & judiciaires

SELARL Xavier MOAL ET ASSOCIES

Avocats

15, avenue Baron Lacrosse
29850 GOUESNOU

Tél. 02 98 44 04 44 - Fax 02 98 83 81 76

Pharmacie Le Mat

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 90 000 euros

Siège social : 2, place Alain Budes de Guébriant
29250 SAINT-POL-DE-LÉON
497 903 336 RCS BREST

Avis de dissolution

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 novembre 2016, l'associé unique de la société PHARMACIE LE MAT a approuvé le traité établi sous seing privé en date du 4 juillet 2016 et portant fusion par absorption de leur société par la société PHARMACIE DU LÉON, société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 150 000 euros dont le siège social est place de l'Évêché - 29250 SAINT-POL-DE-LÉON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 497 903 336.

L'associé unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société PHARMACIE LE MAT, le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société PHARMACIE DU LÉON et les parts émises en augmentation de son capital par la société PHARMACIE DU LÉON étant directement remises à l'associé unique de la société PHARMACIE LE MAT, à raison de 5 parts de la société PHARMACIE DU LÉON pour 18 parts sociales de la société PHARMACIE LE MAT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PHARMACIE DU LÉON, en date du 7 novembre 2016, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société PHARMACIE LE MAT sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

SELARL Xavier MOAL ET ASSOCIES

Avocats

15, avenue Baron Lacrosse
29850 GOUESNOU

Tél. 02 98 44 04 44 - Fax 02 98 83 81 76

Pharmacie du Léon

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 150 000 euros

porté à 225 000 euros

par l'effet de la fusion visée ci-après

Siège social : Place de l'Évêché

29250 SAINT-POL-DE-LÉON

492 998 281 RCS BREST

Avis de fusion et d'augmentation de capital

1/Suivant sous seing privé en date du 4 juillet 2016, la société PHARMACIE LE MAT société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 90 000 euros, dont le siège social est 2, place Alain Budes de Guébriant - 29250 SAINT-POL-DE-LÉON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 497 903 336, a fait apport, à titre de fusion, à la société PHARMACIE DU LÉON de la totalité de son actif évalué à 1 672 830 euros, à charge par la société PHARMACIE DU LÉON de payer la totalité de son passif évalué à 976 888 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 695 942 euros.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2015.

En rémunération de l'apport, la société PHARMACIE DU LÉON a augmenté son capital de 75 000 euros par l'émission de 250 parts nouvelles de 300 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées et attribuées à l'associé unique de la société PHARMACIE LE MAT à raison de 5 parts de la société PHARMACIE DU LÉON pour 18 parts de la société PHARMACIE LE MAT.

La prime de fusion s'élève globalement à 620 942 euros.

Des termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société PHARMACIE LE MAT en date du 7 novembre 2016 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société PHARMACIE DU LÉON en date du 7 novembre 2016,

Il résulte que la réalisation des conditions suspensives a été constatée, le projet de fusion a été approuvé, que la fusion est devenue définitive le 7 novembre 2016 et que la société PHARMACIE DU LÉON a la

propriété et jouissance des biens à compter du 7 novembre 2016.

Par suite de l'approbation définitive de la fusion, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PHARMACIE DU LÉON en date du 7 novembre 2016 a constaté l'augmentation de capital d'une somme de 75 000 euros résultant de l'apport fusion.

Il résulte de ces modifications que le capital social a été porté à la somme de 225 000 euros divisé en 750 parts sociales de 300 euros chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

RCS : BREST.

Pour avis.

Société LN Plants

Société Civile

au capital de 1 000 euros

Siège social : Lanrioul

29440 PLOUZÉVÉDÉ

Constitution

Par acte sous seing privé en date à PLOUZÉVÉDÉ du 17 novembre 2016, a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

SOCIÉTÉ LN PLANTS.

Siège social : Lanrioul - 29440 PLOUZÉVÉDÉ.

Forme : Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Objet : Activité de Holding, gestion de toute société, acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, construction et mise en valeur de tous bâtiments, propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou parties d'immeubles.

Capital social : 1 000 euros.

Apports en numéraire : 1 000 euros.

Apports en nature : Néant.

Gérance : Madame Hélène MOAL demeurant à Le Cosquer - 29440 TRÉFLAOUËNAN.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des personnes n'ayant pas la qualité d'associé qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428

N° 1166 - Vendredi 2 décembre 2016

www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER

Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON

Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

